LES IDÉES ET LES FAITS

COUP D'ŒIL QUOTIDIEN

Revue des Revues

L'amélioration de la situation ouvrière

(LA VIE SYNDICALE, 20 décembre, O. Jean)

Dans une causerie familière, M. Jean cherche les raisons de cette contradiction : « L'ouvrier ayant aujourd'hui un bien-être supérieur, en général, à celui de jadis, se déclare bien souvent plus malheureux qu'autrefois. »

1° En premier lieu, nous pouvons remarquer qu'il y a certaines améliorations dont le travailleur n'a pu que difficilement se rendre compte. Ce sont celles notamment qui se rapportent à son alimentation et à son vêtement. Force lui était jadis de se restreindre pour sa nourriture et pour son habillement, puisque son budget ne lui permettait pas de manger à sa faim et de se vêtir à son gré. Au fur et à mesure que ses salaires ont augmenté, il a pu se nourrir et se vêtir dans des conditions meilleures, et cela si progressivement qu'il ne s'en est pas aperçu. « Le besoin, qui n'existait qu'à l'état latent, s'est révélé le jour où il a pu obtenir satisfaction, et il est alors devenu tenace impérieux pour que les ouvriers d'aujourd'hui se croient sincèrement soumis à autant de privations que les ouvriers d'autrefois. Comme la même fraction de leurs budgets passe régulièrement en frais de nourriture et en frais d'habillement, ils ont l'impression du *statu quo* et oublient que leurs semblables, il n'y a pas encore bien longtemps, étaient moitié moins vêtus qu'eux et moitié moins nourris. » (Dr Pouzin.)

Il est un fait que vous pourrez constater, en faisant quelques enquêtes autour de vous, c'est que le superflu, le luxe, tend à s'introduire souvent, pour le vêtement et pour la nourriture, dans de nombreux ménages ouvriers pour lesquels l'économie, résultant de repas simples et réconfortants et de vêtements propres et modestes, ne serait pas à dédaigner.

De cette tendance au luxe, bien des preuves pourraient être données. C'est, par exemple, le prix de la viande qui s'élève en grande partie parce que les bouchers ne peuvent arriver à écouler les morceaux qui ne sont pas de premier choix ; ce sont les morceaux de coquilles d'huîtres qui sont ramassées dans les quartiers les plus ouvriers de la capitale ; c'est la consommation relativement considérable de champagne — et de champagne des meilleures marques— dans certains centres miniers, et combien d'autres remarques du même genre. Or, si se nourrir d'une manière saine et réconfortante est une chose infiniment désirable et nécessaire, il n'est pas besoin, pour arriver à ce but, de recourir à des denrées qui peuvent être *logiquement qualifiées de somptuaires*. Pour le vêtement, qui d'entre vous n'a pas remarqué le goût du luxe chez les ouvrières les plus modestes et pressenti que les dépenses de la toilette devaient être bien souvent très supérieures à la part qui leur devrait être raisonnablement consacrée dans le budget? Je ne croyons pas que ce goût du luxe pour le vêtement soit l'unique apanage des ouvrières, les ouvriers y sacrifient eux aussi, sinon pour eux, au moins pour leurs épouses. Témoin ce fait rapporté par la baronne Brincard, de ce valet de chambre qui exigeait comme condition première pour qu'une jeune fille puisse lui être proposée en mariage, que celle-ci ait tout son linge de corps garni de dentelle. Et ce besoin de luxe devient même quelquefois le simple besoin de paraître, le simple désir de gâcher de l'argent, pour le seul plaisir de montrer qu'on en a...

2° Un deuxième point sur lequel il convient d'insister c'est que les statistiques se basent sur des données d'ensemble, et qu'une conclusion vraie pour l'ensemble ne l'est pas nécessairement pour chaque partie prise isolément. De ce que les salaires en général ont monté dans la proportion du simple au double, il ne s'ensuit pas que ce soit le fait de tous les salaires dans toutes les professions. Certains ont augmenté du simple au triple et peut-être au quadruple. D'autres ont à peine progressé, d'autres sont restés stationnaires, d'autres même ont diminué. Et vous n'êtes pas sans savoir que, sous l'aiguillon d'une concurrence effrénée, les salaires des ouvrières à domicile, par exemple vont en rétrogradant d'année en année d'une manière lamentablement continue. Or, il ne vous suffit pas de constater cette différence de traitement entre travailleurs, il importe d'en connaître les raisons. Ces raisons sont faciles à mettre en évidence ; les ouvriers dont les salaires ont le plus progressé sont ceux qui ont su développer le plus largement leurs connaissances professionnelles d'une part, et qui d'autre part, ont su le mieux s'organiser pour l'étude et la défense de leur profession.

L'organisation professionnelle, en arrachant les travailleurs à l'impuissance de l'isolement, en faisant d'eux des ouvriers adroits et compétents en surveillant les conditions de leur travail, en leur procurant aide et fraternel appui dans les moments difficiles, a été la cause véritable de l'augmentation des salaires et de l'accroissement du bien-être ouvrier. Et c'est très sincèrement que je crois que la situation ouvrière de l'avenir sera supérieure encore à la situation de l'heure présente, parce que je crois très sincèrement au développement des Syndicats vraiment professionnels, dans lesquels les travailleurs de plus en plus étroitement groupés se proposeront comme un de leurs buts essentiels de devenir des artisans véritablement « qualifiés »...

3° Un troisième point sur lequel il importe d'appeler l'attention et qui explique aussi dans une certaine mesure les récriminations contre la situation présente, c'est que les chômages, à l'heure actuelle, sont devenus plus redoutables qu'autrefois. Et la chose se comprend sans peine après ce que nous avons dit dans notre précédent entretien. Le coût de la vie, avons-nous constaté, a augmenté depuis cinquante ans, de 30 à 40 %. Dans le cas normal, celui de l'ouvrier qui travaille, nous avons vu que cette augmentation n'avait pas eu de conséquence trop néfaste, puisque les salaires ont augmenté généralement dans une proportion suffisante pour faire face largement à cet accroissement du prix de la vie. Mais lorsque, pour une cause physique (maladie, vieillesse) ou professionnelle (chômage), l'ouvrier ne peut accidentellement gagner son pain quotidien, l'augmentation du prix de la vie pèse alors plus lourdement que jadis sur les épaules ouvrières. Et vous entendez des travailleurs se plaindre et vous dire : « A quoi bon avoir un salaire qui nous permet de te mettre une petite somme de côté si en revanche le coût de la vie est tel qu'au moindre à-coup les économies disparaissent presque au premier jour ? » Eh bien, il y a à cette objection une réponse à faire : « L'augmentation du coût de la vie et sa répercussion sur les périodes de chômage rendent aujourd'hui plus indispensables que jamais les institutions de prévoyance. Vous savez que la maladie, en vous arrêtant dans votre travail, vous mettra dans une situation plus précaire que jadis, affiliez-vous à une Société de secours mutuels. Vous savez que la vieillesse vous mettra plus lourdement que jadis à charge aux vôtres, versez à une Caisse de retraites, qui aidera au moment opportun les vôtres à subvenir à vos besoins. » Le grand mal des classes ouvrières, c'est l'imprévoyance. Mais si l'imprévoyance n'a, jusqu'à un certain point, de conséquences trop graves dans une société où l'on gagne peu, mais où on vit à bon compte, elle est au contraire grandement funeste dans une société où le coût de la vie s'est élevé parallèlement à la moyenne des salaires.

4° Mais vous entendrez souvent l'objection suivante : « Vous avez raison, mais où trouverons-nous l'argent nécessaire pour faire ces versements ? » Quelquefois, l'objection sera valable et alors il sera de votre devoir de tâcher de remédier dans la mesure du possible à une situation sociale qui permet tout juste à ces ménages ouvriers de vivre dans un équilibre instable, sans avoir aucune réserve pour le lendemain. Mais bien plus souvent l'objection n'aura pas de valeur. On ne peut pas mais me faire admettre que les ouvriers français qui dépensent, bon an mal an, un milliard d'alcool (1), ne puissent pas prélever sur cette somme formidable 20 ou 30 millions pour des versements de prévoyance et de mutualité. Et ceci nous amène tout naturellement à parler de cet horrible fléau contemporain : l'alcoolisme.

Après avoir dénoncé les méfaits de l'alcoolisme et la nécessité de supplémer le cabaret et ses joies par l'amélioration du logement ouvrier, les jardins ouvriers, les réunions professionnelles, tout ce qui élève le travailleur au-dessus des soucis de sa vie matérielle, M. O. Jean, conclut :

6° L'ouvrier bien souvent se plaint de son sort, quelque supérieure que soit sa situation comparée à celle de ses devanciers. Pourquoi surtout ? Parce qu'il a perdu la notion exacte de la vie, et qu'il ne sait plus le chemin du véritable bonheur. Il s'est égaré dans les sentiers d'un matérialisme grossier, et a mis le but de la vie dans la possession de la richesse et des plaisirs. Cela c'est l'aisance, ce n'est pas le bonheur. « Le bonheur réside dans l'équilibre de l'âme plus qu'il ne se mesure à la quantité des biens extérieurs », avons-nous proclamé avec M. Levasseur. Et avec M. de Foville, nous ajoutons volontiers : « Les penseurs qui ont parlé de la faillite de la science n'ignorent pas — il faudrait être aveugle — les merveilleuses conquêtes dont le génie humain nous donne tous les jours le spectacle. Ils reconnaissent seulement que cette science, dont tant d'ignorants se font les thuriféraires, paraît impuissante à ressusciter, là où des souffles impurs les ont flétris, l'amour du devoir, la paix intérieure, la tolérance mutuelle, la confiance et l'espoir. »

La cause réelle et véritable, la cause première de cette plainte douloureuse qui tombe des lèvres ouvrières, trahissant les amertumes d'âmes souvent haineuses et aigries, c'est plus encore que le manque de pain, le manque de vérité. L'homme ne vit pas seulement de pain, nous apprend l'Evangile. Rien n'est plus vrai. Et le monde ouvrier actuel souffre par-dessus tout d'avoir méconnu cette vérité et d'avoir refusé de suivre l'étoile céleste qui le conduisait au berceau du Fils du charpentier Joseph.

L'homme a un corps et une âme, et s'il ne faut pas oublier l'âme en pensant au corps, il ne faut pas non plus oublier le corps en songeant à l'âme. Mais même dans cette recherche des améliorations matérielles à apporter à la situation de vos frères, n'oubliez pas d'agir avec un esprit tout surnaturel: voyez l'âme à travers le corps, l'affamé de vérité à travers le pauvre des biens de ce monde, et le prédestiné au royaume de Dieu à travers l'ouvrier courbé sur son labeur. Travaillez à rendre les hommes plus heureux, mais surtout dans le but que, plus heureux, ils deviennent meilleurs et cherchent le bonheur, non dans les limites étroites des plaisirs d'ici-bas, mais dans les sphères supérieures des aspirations généreuses et des espérances éternelles.

(1) 1 180 millions d'après les estimations faites sur la consommation de 1911, c'est-à-dire plus que les budgets de la guerre et de la marine réunis. (*Revue A. P.*, 20 janvier 1913, p. 93.)

Courrier militaire

Pour recevoir une réponse dans le courrier hebdomadaire, il faut adresser une lettre à M. Flambeau, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le numéro, le nom, le pseudonyme sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse par lettre, il est *expressément* recommandé de laisser en face de chaque question la place de la réponse et de joindre une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte.

Les réponses du courrier paraîssent dans la semaine qui suit celle de l'envoi de la lettre.

AVIS IMPORTANT. — **Engagement de 3 ans.** — « *Flambeau* » *croit devoir avertir ses correspondants qu'une récente circulaire du 6 février, rappelant que les engagements de trois ans sont ACTUELLEMENT suspendus, est interprétée par certains commandants de recrutement comme supprimant les devancements d'appel institués par la loi de trois ans et fixée au 1er avril par la circulaire du 9 septembre 1913. Il y a là une erreur d'interprétation.*

Adventat regnum tuum. B. O. R. — 1° Vous pouvez vous engager avant la revision. 2° Oui, si le colonel vous donne son consentement, qui est subordonné aux vacances existantes. 3° Adressez une demande de renseignements au commandant de recrutement. 4° Bonne constitution, mais taille trop grande pour les dragons. Vous pouvez demander les cuirassiers ou l'artillerie. Voyez ce que je dis ci-dessus.

Vive le B. A. M. 1 — Bonne constitution. Vous serez accepté. Vous pouvez être incorporé dans toutes les *armes, sauf les cuirassiers.*

France d'abord ! N° 135. — 1° Ayant 19 ans, vous pouvez vous engager au mois d'octobre prochain pour trois ans avec ou sans B. A. M. 2° Poids bien faible pour la taille, ajournement probable.

C. M. P. L. P. G. V. 88. — Poids faible, ajournement probable, sinon infanterie, ou cavalerie légère.

Un propriétaire. N° 178. — Il n'a jamais été question de ne faire faire que deux ans aux engagés de trois ans de la classe 1912. Mais ceux qui s'étaient engagés entre le 1er janvier et le 6 août 1913 ont été autorisés à résilier leur engagement, moyennant quoi ils peuvent être libérés, non pas au bout de deux ans, mais en même temps que leur classe. Mais ces résiliations devaient être faites avant le 1er octobre 1913 et maintenant il est trop tard pour en profiter.

Entre et sortira. — Aucune instruction particulière sur ces engagements de trois ans par devancement d'appel n'a paru depuis la circulaire du 9 septembre 1913 qui les réglementait. Demandez tous renseignements au commandant de recrutement, soit au moment du Conseil, soit après. Il n'y a de prime que pour les engagements ou rengagements de quatre ans (100 à 250 francs, suivant l'arme et la garnison) et de cinq ans (200 à 500 francs).

Chable Fernand, au Mesnil. — 1° Vous pouvez vous engager pour trois ans au 1er avril dans les régiments renforcés (de l'Est) de l'artillerie de forteresse ou du génie. 2° Pour le génie, la taille minime n'existe pas pour les hommes à cheval. 3° Demandez tous renseignements au commandant de recrutement.

N° 18. B. G. L. Futur artilleur. — 1° Oui. 2° Il n'y a pas d'engagement de trois ans et six mois mais seulement de trois, quatre et cinq ans. Si vous n'avez que 18 ans, vous ne pouvez vous engager 1er avril pour trois ans. Vous ne pourrez vous engager qu'au 1er avril 1915, à moins de prendre en juillet le B. A. M. Il faudra prévenir le directeur de cette Société.

La France aux Français ! — 1° Oui, constitution suffisante. 2° Infanterie. 3° Vous pourrez adresser une lettre dans ce sens au commandant de recrutement, mais il n'est pas certain qu'il en tienne compte.

L. N., à P. — 1° Pour le moment, aucun engagé, même par devancement d'appel, ne peut obtenir l'allocation et le titre de soutien de famille. 2° Vous pouvez en parler à votre patron comme d'une chose possible.

Deux frères Marocains. Thaon. — La poste a raison. Seules les lettres sont admises en franchise

Brno B., entre d'un jeune conscrit. — 1° La réponse importe peu. Si le frère aîné est libéré au moment où le second sera incorporé, le cadet ne sera pas affecté au même régiment que l'autre, à moins d'un hasard. 2° La qualité d'étudiant ecclésiastique ne confère aucun avantage.

Vive from the 91B. — De tous les corps que vous me citez, seuls les bataillons de chasseurs sont renforcés.

Artilleur. Mollenbex. — Il n'y a pas de devancement de deux mois, sauf nouvelles dispositions que *je ne prévois pas.*

Vive Jeanne d'Arc ! — 1° Aucune disposition favorable n'existe en faveur des fils de veuve. 2° Si la situation de votre mère est particulièrement intéressante, quand vous aurez cinq mois de service vous pourrez remettre à votre capitaine une demande de changement de corps. Succès bien incertain.

A. G. D. Paris, 6. — 1° Poids faible, ajournement probable. 2° Cuirassiers, infanterie, artillerie. 3° Le B. A. M. se passe du 15 au 30 juillet.

Un Vosgien de la classe 1914. — Vous serez accepté, constitution suffisante.

Aime, Croit, Espère. — 1° Oui, vous avez le droit d'être incorporé ensemble, mais à la condition de le demander. Adressez une demande au commandant de recrutement avant le mois de juillet. Joignez-y vos extraits de naissance. 2° Le cas est le même. 3° Oui.

Charles, Moyenne. — 1° Non, ni poids ni taille maxima. 2° Non, pas pour trois ans. Au moins quatre.

A. V. 1914. Château-l'Abbaye. — 1° Demandez des renseignements au commandant de recrutement vers le 15 mars. 2° Constitution solide. Pour 1m,60 de taille le périmètre thoracique doit être environ de 0m,80.

Un du Doubs. 87. — Poids trop faible. Ajournement probable.

Un Cheblésien. — 1° Voyez ce que je dis en tête de ce courrier. 2° Il faut adresser au recrutement une demande de renseignements. 3° Oui, pour raison sérieuse. 4° Poids faible. Ajournement possible. Infanterie. Dragons. Artillerie.

France d'abord. Classe 1914. — Ecriture suffisante. Adressez une demande au commandant de recrutement huit jours après le Conseil pour être secrétaire, soit comme secrétaire d'état-major, soit comme commis ouvriers.

P. G. N. — Déposez à la mairie une demande de soutien de famille pour celui de vos fils qui va passer la visite. Joignez-y un relevé des contributions que vous payez, certifié par le percepteur.

R. P. D. Pères Blancs. Maison Carrée. — On a besoin d'un plus petit nombre d'infirmiers territoriaux dans les sections. L'intéressé peut adresser une réclamation au commandant de recrutement, mais je ne garantis pas le succès.

France. 745. — Les aptitudes pour la marine sont différentes de celles de l'armée de terre. L'intéressé pourra faire une demande au Conseil de revision, mais l'autorité militaire sera juge.

Répondu directement. — A. D., à Condes. — V. R., à Thaon. — T. G., à Niort. — G. B., à Armentières. — R. V., au Moulinon. — M. G., à Dombrot. — R. S., à Igny. — J. P., à St-Chély. — B. L., à Vallauris. — A. G., à Decazeville. — R., à Grugliesio. — M. le curé d'Havernas. — Abbé V., à N.-D. de Vire. — F. C., à Dinard. — M. le curé de Pontano. — P. M., à Paris. — D., à Sercœur. — C. D., à Valenciennes. — L. H., à Gransis. — L. A., à Marseille. — J. P., au Mans. — M. J., à Marseille. — L. B., à St-Thégonnec. — O. P., à Troisvilles. — F., à Conneville. — H., au Broil. — E. P., à Montebourg. — V. R., à Roubaix. — F. T., au Canada. — E. M., à Vilette. — S., à Roubaix. — T. R., à Loudun. — M. L., au Pin. — J. P. C., à Juillé. — M. le curé de Plasne — L., à Espalion. — F. M., à St-Aubin. — D., à Carentan. — V. V., à Neuplines. — P. F., à Cherbourg. — M. le curé de Secondigné. — J. J., à Besançon. — O., à Tours. — B. L., à Pimorin. — L. C., à Auxerre. — M. le curé de La Pérouse. — D. P., à Erquinghem. — P., à St-Etienne. — B. G., à Paris. — M. C., à Cambrai. — J. D., à Fourmies. — Mme P., au Bulay. — Mme d'A., à Lyon. — A. G., au Palais. — M. M., à Champier. — J. L., à Fiers. — S., à Bouttencourt. — G. L., à Lucey. — J. R., à Hussigny. — Abbé P., à Dijon.

F.

CORRESPONDANCE

La rédaction du « Laboureur » se tient à la disposition des lecteurs du journal pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les questions agricoles. Afin de faciliter la prompte transmission des réponses, nous prions nos correspondants d'insérer dans leur lettre adressée au « Laboureur », rue Bayard, Paris-VIIIe, leur adresse lisiblement écrite et un timbre de 0 fr. 10.

M. Ch. L., à A. (Meurthe-et-Moselle). — Pâture de labac. — Vous pouvez employer, en terres de richesse moyenne, les fumures suivantes :

1° Fumier de ferme, 15 000 kilos ; sulfate d'ammoniaque, 150 kilos (ou nitrate de soude 200 kilos) ; sulfate de potasse, 200 kilos.

2° Sulfate de potasse, 200 kilos ; superphosphate de chaux à 15°, 400 kilos ; nitrate de soude, 400 kilos.

Ces engrais, sauf le nitrate se donnent le plus tôt possible avant la plantation, et ce dernier, moitié au moment de la plantation et le reste quinze jours ou trois semaines après.

M. P. C., à S. (Meurthe-et-Moselle). — Vin aigre. — Ajoutez à ce vin ; en essayant sur un litre, un peu de tartrate neutre de potasse, en commençant par un demi-gramme par litre, jusqu'à ce que cet aigrissement ait disparu et buvez-le le plus tôt possible.

M. A. B., à L. (Lot-et-Garonne). — Cochenille de la vigne. — La vigne est attaquée par plusieurs sortes de coccidiens : le *Kermès rouge*, la *cochenille blanche* et la *grise*. On les combat tous, avant la fin de l'hiver, en lavant et badigeonnant les tiges des vignes avec une brosse dure, trempée dans une solution de : : eau, 96 litres ; solution titrée à 10 pour 100 de nicotine, 2 litres ; alcool dénaturé à 90°, 2 litres et savon noir 4 kilos.

M. C. S., à G. (Loir-et-Cher). — Vin à goût d'huile rance. — Ce goût est bie ifficile à enlever ; essayez d'y mettre, par hectolitre, 1 kilo de brique de boulanger ou de cendres de bois lessivées et lavées, les agitant plusieurs fois par jour pendant trois ou quatre jours, puis décantez et filtrez à l'ouate.

M. A. M., à V. (Loire). — Salaison du lard. — 1° Il vaudrait mieux vider et bien laver ce pot, puis refaire une nouvelle saumure.

2° Il faudrait saler ce lard *à sec*. A cet effet on étend, sur une planche recouverte de sel, une bande de lard en la posant sur la couenne, puis on la recouvre d'un peu de sel et on pose dessus une seconde bande, la couenne en dessus ; on la sale et la recouvre d'une planche qu'on charge de poids. Le lendemain, il s'est écoulé beaucoup de saumure. On recommence l'opération, en mettant dessous la bande de dessus et réciproquement, et on continue ainsi tous les jours pendant deux semaines, puis tous les cinq jours pendant deux mois ; au bout de ce temps on suspend ces bandes dans un lieu sec et aéré.

M. J.-M., à B. (Sarthe). — Ce trèfle dont le nom est *trèfle de Panonie* est toujours peu répandu ; je crois que vous trouverez de sa graine à la maison que nous vous indiquons directement.

M. R. de G., à S.-M.-B. (Pas-de-Calais). — 1° On ne tamise pas ces grains, qu'ils soient moulus ou concassés grossièrement. Pour les ruminants, le trempage est préférable au concassage ; mais on donne ceux concassés en mélange avec des racines coupées en cossettes.

2° Pour les porcs, il vaut mieux faire cuire le grain avec les racines, surtout les pommes de terre.

3° Voici le rationnement moyen des vaches laitières, par jour et par 500 kilos de poids vif : Matière sèche, 24 kilos ; protéine, 2 kil. 5 ; matières hydrocarbonées, 12 kil. 5 ; matières grasses, 0 kil. 4 ; relation nutritive, 1 kil. 54.

4° Non, car j'estime que l'alimentation est meilleure avec des aliments cuits, sauf certains d'entre eux qui peuvent être donnés crus.

5° Oui, du reste on ne donne guère à ces animaux que des fécules ou des farines qui demandent à être cuites.

6° Oui, et c'est plus avantageux de donner cette mouture tiède qu'froide.

M. L. V., à C. (Ardennes). — 1° Il est meilleur et plus rationnel de donner à boire aux lapines surtout quand ils sont au régime sec, ou s'il s'agit d'une mère nourrice.

2° Cela arrive surtout aux lapines qui n'ont pas à boire et qui, dans la surexcitation fébrile où elles se trouvent, dévorent leurs jeunes pour s'abreuver de leur sang.

3° Voyez le catalogue de la librairie horticole, 18 bis, rue de Grenelle, où vous trouverez un choix d'ouvrages sur les lapins.

M. A. B., à F. (Pas-de-Calais). — Formule d'engrais pour pomme de terre. — 1° Pour arriver à cette formule, il vous faudrait mélanger ensemble environ 48 kilos de sulfate d'ammoniaque, 43 kilos de superphosphate et 1 kilo de chlorure de potassium.

2° Vous pourriez donner : nitrate de soude, 100 kilos ; sulfate d'ammoniaque, 200 kilos ; scories de déphosphoration, 600 kilos ; sulfate de potasse, 100 kilos ; sulfate de fer, 100 kilos ; plâtre, 300 kilos.

3° L'excès en tout est nuisible, qu'il s'agisse de chlorure de potassium ou autre.

Conseils d'un vieux juge de paix

M. L. D. (Meurthe-et-Moselle). — Création d'un étang. — Dans l'état actuel de la législation, je ne vois rien qui s'oppose à cette création, pourvu que vous rendiez les eaux de ce ruisseau à leur cours naturel ; néanmoins, comme ces étangs sont souvent réglementés par les usages locaux, consultez un jurisconsulte de votre région.

M. B.-S. et R.-C. (Aube). — Vaine pâture. — 1° Cette fixation devant se faire d'après *les règlements et usages locaux* (art. 8, L. 9 juil. 1889), il semble que la délibération dont vous parlez doit faire la règle, il faudrait donc une nouvelle délibération pour modifier celle-ci. C'est ce qu'il faut demander au Conseil de faire, en en saisissant au besoin le préfet par une pétition motivée.

2° Ce sont les usages locaux qu'il faut consulter.

3° C'est le Conseil municipal qui fixe la date où commencera la vaine pâture, sans avoir égard si le glanage et le ratissage sont effectués ou non. Aucune défense ne peut donc être faite par ceux qui n'ont pas terminé le ratissage.

4° Cette personne a raison, elle a parfaitement le droit de mettre ses moutons dans le troupeau communal, du moment qu'elle ne dépasse pas la quantité fixée par l'arrêté municipal réglant la vaine pâture.

5° Oui, si la vaine pâture est rétablie sur elle.

P. J. M. — Aucun banquier, notaire ni agent de change ne peut vous renseigner sur ces différents points.

COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster du dimanche 1er au dimanche 8 mars :

Ligne de Bordeaux à Colon. — Pour Santander, Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Fort-de-France, Trinidad, Carupano, La Guayra, Puerto-Colombia et Colon, de Bordeaux, le 4 mars. Paquebot *Guadeloupe* (C. G. T.).

Ligne des Indes, Australie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides. — Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Bombay, Colombo, Freemantle, Adélaïde, Melbourne, Sydney, Nouméa, Nouvelles-Hébrides, de Marseille, le 4 mars (M. M.).

Ligne de la côte orientale d'Afrique, Madagascar, La Réunion et Maurice. — Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Majunga, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Tamatave, La Réunion et Maurice, de Marseille, le 5 mars (M. M.).

Ligne Dakar-Brésil-Plata. — Pour Lisbonne, Dakar, Rio-de-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres, de Bordeaux, le 7 mars. Paquebot *La-Gascogne* (S. A.).

Ligne de la mer Noire. — Pour Patras, Salonique, Constantinople, Odessa, de Marseille, le 7 mars (M. M.).

Ligne du Havre à New-York. — Le paquebot *La-Savoie* partira du Havre pour New-York le 7 mars, à 14 heures.

Ligne des Indes, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon. — Pour Port-Saïd, Aden, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Shanghaï, Kobé, Yokohama. Correspondance : à Colombo, pour Pondichéry et Calcutta ; à Saïgon, pour le Tonkin et Bangkok, de Marseille le 8 mars (M. M.).

Ligne de Marseille à Beyrouth par le nord de la Méditerranée. — Pour Naples, Le Pirée, Smyrne, Constantinople, Vathy (Samos), Beyrouth, Larnaca, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, Jaffa, Caïffa et Beyrouth, de Marseille, le 5 mars (M. M.).

Ligne du Brésil et de la Plata. — Pour La Coroigne, Vigo, Lisbonne, Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo, Buenos-Ayres, de Boulogne-sur-Mer, le 5 mars (L. R. H.).

Ligne de Marseille à Beyrouth. — Pour Alexandrie et Beyrouth, de Marseille, le 6 mars (M. M.).

Ligne de l'Amérique du Sud. — Pour La Coroigne, Vigo, Leixoes (Porto), Lisbonne, Las Palmas, Saint-Vincent (C. V.), Pernambuco, Bahia, Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo, Buenos-Ayres, Port-Stanley (Iles Malouines), Punta-Arenas (détroit de M.), Coronel, Talcahuano, Valparaiso, Coquimbo, Caledera, Taltal, Antofagasta, Iquique, Arica, Mollendo, Callao, de La Rochelle-Pallice, le 8 mars. Paquebot *Orissa* (P. S. N. C.).

Ligne de la Méditerranée. — Pour Alger (C. G. T.), de Marseille, dimanche, mardi, mercredi, vendredi. Pour Bizerte (C. G. T.), de Marseille, vendredi. Pour Bône (T. M.), de Marseille, lundi ; (C. G. T.), de Marseille, mardi (direct), samedi (*via* Philippeville). Pour Bougie (C. G. T.), de Marseille, mardi. Pour Djidjelli (C. G. T.), de Marseille, lundi (*via* Bougie). Pour Malte (C. G. T.), de Marseille, lundi, (*via* Tunis). Pour Oran (T. M.), de Marseille, mardi ; (C. G. T.), de Marseille, jeudi et samedi. Pour Philippeville (C. G. T.), de Marseille, mardi ; (*via* Bône), samedi, direct. Pour Tunis (C. G. T.), de Marseille, lundi, jeudi et vendredi. Pour Sfax ou Sousse (C. G. T.), de Marseille, vendredi (*via* Tunis).

P.-S. — Les correspondances pour les destinations ci-dessus doivent être mises à la poste vingt-quatre heures avant la date du départ des paquebots.

Arrivées et départs de paquebots

Danube (M.M.), Odessa-Marseille, de Patras, le 16.
Gallia (S.A.), v. La Seyne, à Bord., 20 (ap. réparat.).
Hudson (C.G.T.), New-York-Havre, à Bordeaux, le 20.
Montréal (C.G.T.), Haïti-Havre, de San-Juan, de Porto-Rico, le 20 février.
V.-de-Paris (C.M.P.), Coronel-Liverpool, à Anvers, 20.
V.-de-Bordeaux (C.M.P.), Cardiff-Réunion, au Hav.20.
A.-S.-de-Lamoriciè (C.R.), B.-Aires-Dunk.,Ténérif.21.
Canada (Fabre), venant Marseille, à New-York, 20.
Cordillère (M.M.), Yokohama-Marseille, à Colombo,20.
Ketersi (Frais.), venant Constantza, à Marseille le 21.
Europe (C.R.), Havre-Matadi, à sap. Lopez, le 19.
Guadeloupe (C.G.T.), ven. de Colon, au Havre, le 21.
Haïti (C.G.T.), Havre-Haïti, passe La Coubre, le 21.
La-Champagne (C.G.T.),Colon-St-Naz.,Ft-de-France,21.
Niemen (St.Fr), Bordeaux-Sénégal, à Pondicherry,17.
Oxus (M.M.), Maurice-Marseille, à Diégo-Suarez, 21.
Portugal (M.M.), Marseille-Beyrouth, à Jaffa, le 21.
Sontay (M.M.), Haiphong-Dunkerq., à Port-Saïd, 21.
St-Chamond (C.O.), Venise-Hartlepool, p. Dungeness, le 21.
Québec (C.G.T.), venant de Haïti, au Havre, le 21.
Valdivia (T.M.), Gênes-Plata, à Barcelone, le 21.
Ango (C.R.), Boulogne-Rosario, au Havre, le 22.
Aurélien-Scholl (St.Fr.), v. Sénégal, à Bordeaux, 22.
Eugène-Gressier (C.H.P.), v. La Réunion, au Havre 22.
Mi-Cento (T.M.), Marx.-Buen.-Aires, à Ténérife, 22.
Amazone (M.M.), Marseille-Yokohama, à Colombo, 22.
Cambodge (F.), v. Carthagène et Mars., à Dunk., 22.
Danube (M.M.), venant Odessa, à Marseille, le 22.
Divona (S.A.), Buenos-Aires-Bordeaux, de Lisbonne le 22 (attendu à Bordeaux le 25).
Equateur (M.M.), Beyrouth-Marseille, au Pirée, 22.
Espagne (C.G.T.), St-Naz.-Vera-Cruz, à Santander, 22.
La-Lorraine (C.G.T.), ven. du Havre, à New-York, 22.
Liger (S.A.), ven. Buenos-Aires, à Bordeaux, le 22.
Longueur (M.M.), Haiphong-Dunkerque, . Saïgon, 22.
Ouessant (C.R.), Dunkerque-B.-Aires, à Vigo, le 22.
Oxus (M.M.), Maurice-Marseille, . Mahé, le 22.
Suez.-Fréssinet (Fr.), Brésil-Mars., p. Dardanelles, 22.
Arm.-Bohic (M.M.), Nouméa-Marseil., . Fremantle, 23.
Atlantique (M.M.), Mars.-Yokohama, s. Messine, 24.
Comptine (C.R.), Dunkerque-Gabon, à Pauillac, 24.
Caribe (C.G.T.), Havre-Martinique, à Bordeaux, 24.
Caroline (C.G.T.), Havre-N.-York, s. Land'g-End, 22.
Djemnah (M.M.), Maurice-Marseille, à Suez, le 24.
Djibouti (M.M.), Réunion-Marseille, sig. Perim, 24.
Dumbea (M.M.), v. Yokohama, à Marseille, le 24.
Gergovie (Fabre), Marseille-Cotonou, à Gd-Bassam,22.
Haverlee (H.P.), Havre-Réunion, à Perim, le 24.
La-Savoie (C.G.T.), N.-Y.-Havre, s. Crockhaven, 24.
Lotus (M.M.), Beyrouth-Marseille, s. Bonifacio, 24.
Natal (M.M.), Marseille-Maurice, à Port-Saïd, le 24.
Parana (T.M.), Marseille-B.-Aires, à Montevideo, 22.
Saghalien (M.M.), Marseille-Beyrouth, à Smyrne, 24.
Valdivia (T.M.), Marseille-B.-Aires, s. Gibraltar, 22.
Am.-Pouly (C.R.), venant Dunk., à Haiphong, 24.
Aquitaine (T.M.), Mars.-Buenos-Aires, à Santos, 24.
Balkan (Frais.), ven. de Smyrne, à Marseille, le 24.
Calédonien (M.M.), Nouméa-Mars., s. Bonifacio, 24.
Chicago (C.G.T.), New-York-Havre, sig. Lizard, 24.
Espagne (T.M.), Marseille-Buen.-Aires, à Mustapha, 24.
Germania (Favre), Marseille-N.-York à St-Michael,22.
Gouv.-Bellay (St.Fr.), Bord.-Sénégal, à Dakar, le 22.
Ile-d.-l.-Réun. (C.H.P.), Mars.-Maur. à Mananzary, 24.
Italie (T.M.), Buenos-Aires-Marseille, de Salvo, 24.
Karnak (M.M.), Marseille-Beyrouth, d'Alexandrie, 24.
La-Gascogne (S.A.), Bord.-La-Pallice, p. La Coubre,24.
La-Provence (C.G.T.), Havre-N.-York, s. cap. Race,24.
Madonna (Fabre), Marseille-N.-York, à Funchal, 24.
Martinique (C.G.T.), Bord.-Casabl., p. La Coubre,24.
Mississipi (C.G.T.), Havre-Nile-Orléans à Bord., 25.
Oceanien (M.M.), Marseille-Maurice à Majunga, 24.
St-Paul (C.N.O.), v. Nouméa à Newcastle (Aust.), 24.
V.-d'Alger (C.M.P.), Réunion-Havre à Majunga, 24.

BIBLIOGRAPHIE

Mgr d'Hulst. — **Mélanges. Tome III** (Philosophie et Religion. Questions contemporaines Autobiographie). In-8, 418 pages. 4 fr. — Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

Voici un nouveau volume, — actuel, substantiel, utile, — à ajouter à la collection déjà si riche des œuvres de Mgr d'Hulst. Il sera consulté et lu avec autant d'admiration et de profit que ceux qui l'ont précédé. Ce volume s'ouvre par une remarquable étude sur l'Encyclique « Immortale Dei » : le Droit chrétien et le droit moderne. Un magistral commentaire de l'apologétique contemporaine suit : la lutte entre les deux cités dont Saint Augustin s'est fait l'immortel historien, le catholicisme et la négation de la religion sous toutes les formes qu'elle a prises, fait l'objet d'un chapitre qui sera très goûté. Des Avis donnés au catéchisme, marqués au coin du plus judicieux jugement et de la plus forte piété, sollicitent ensuite le lecteur. Le livre se termine par une autobiographie Cette biographie de Maurice Le Sage d'Hauterroche d'Hulst, par lui-même vraie, simple, intéressante, vivante, excitera la curiosité : elle fera une vive lumière sur cet esprit élevé qui sut rester si chrétiennement humble.

Figures épiscopales du XIXe siècle, par l'abbé Delerue. Un vol. in-8°.